

République Française
Département OISE
Commune de Saint-Pierre-Ès-Champs

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du vendredi 09 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 9 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de BORGOO Martine, Maire.

Présents : Madame BORGOO Martine, Maire, Mesdames ANCIEUX Delphine, FONTAINE Stéphanie, LIMERMONT Roselyne, Messieurs BRIAL Fabrice, DOCHY François, GRÉVIN Thierry, KACEL Philippe, VERVAEKE François, VUILLERMOZ Yoland

Absente excusée : Mme GOURJON Josiane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 02/12/2022

Date d'affichage : 05/12/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PRÉFECTURE DE BEAUVAIS
le : 13/12/2022

A été nommé secrétaire : Monsieur Thierry GRÉVIN

Objet des délibérations

2022_43 - Délibération Création de poste en 35H pour Donovan DOTTE

2022_44 - Délibération Création de poste en 35H pour Sandrine DAMBRINE

2022_45 - Délibération Création de poste en 35H pour Jessica MENA CHACON

2022_46 - Délibération Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS), d'Eau, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif 2021

2022_47 - Délibération travaux Eglise restauration des vitraux

2022_48 - Délibération travaux monument aux Morts

2022_49 - Délibération pour les 5 prises de Haut Débit

2022_50- Délibération convention pêche de jour avec l'association AFC

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Convention pour l'entretien des Hydrants de la Commune avec la société Véolia

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cet ajout de question à l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu du 07 octobre 2022 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2022_43 - Délibération Cr éation d'un poste de 35 heures

En 2020 un agent a été recruté aux Services Techniques pour l'entretien de la commune et le site des Tourbières. Il a commencé par être employé par le Centre de Gestion de l'Oise et vu de son travail au sein de la commune, Madame le Maire propose de créer un poste d'Agent des Services Techniques à temps complet (35 heures) et annualisées à compter du 1^{er} Janvier 2023.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2022_44 - Délibération Cr éation de poste en 35 heures

Notre ancien agent titulaire de catégories B étant partie à la retraite, il convient de la remplacer. Madame le Maire propose de créer un poste d'agent des Services Techniques à 35 heures annualisées pour le service de restauration scolaire et l'entretien des locaux communaux et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2023 et pour l'agent actuellement en poste.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2022_45 - Délibération cr éation de poste en 35 heures

Actuellement en CDD depuis le mois d'octobre 2022, Madame le Maire propose de créer un poste de Secrétaire de Mairie à 35 heures par mois à compter du 1^{er} Janvier 2023.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2022_46 - Délibération adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Année 2021

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport a été présenté par l'assemblée délibérante du SAEPA du Bray Sud et a fait l'objet d'une délibération N °27/2021 en date du 19 octobre 2022.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de Saint-Pierre-Es-Champs.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2022_47 - Délibération pour travaux Eglise restauration Vitraux

Afin de poursuivre les travaux qui ont déjà été réalisés à l'église, la restauration des verrières est maintenant envisagée.

Le devis des ateliers Courageux s'élève à 66 408,72 Euros H.T.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Sollicite une subvention aux taux maximum auprès du Conseil Départemental
- Sollicite une subvention au taux maximum auprès du Conseil Régional des Hauts de France
- prévoit le financement suivant :

Autofinancement	13 281,76 €
Subvention Conseil Départemental (60%)	39 845,23 €
Subvention Conseil Régional (20%) :	13 281,74 €
Total H.T.	66 048,72 €

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2022_48 - Délibération pour travaux au Monument au Morts

Le piétement du Monument aux morts étant dégradé, des travaux vont être envisagés pour le restaurer.

Le devis de la société COURTOIS s'élève à **23 269.60 € H.T.**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité

- Accepte le devis
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France
- Prévoit le financement suivant :

Autofinancement	6 307.84 €
Subvention Conseil Départemental (60%)	13 961.76 €
Subvention Conseil Régional	3 000 €
Total HT	23 269.60 €

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2022_49 - Délibération pour les 5 prises de Haut Débit

Le SMOTHD demande à la Commune de Saint-Pierre-Es-Champs de signer un avenant à la convention initiale datant de 2016. 352 prises avaient été installées pour 331 foyers.

Cet avenant demande à la Commune de payer 3 prises supplémentaires pour un montant de **1 110.00 €**.

Après vérification 1 prise a été posée à l'église et 2 à l'antenne téléphonique contre avis de Madame le Maire par mail.

En revanche 5 terrains à bâtir n'ont pas été dotés de prises.

Ces terrains sont maintenant construits, la commune demande au SMOTHD d'effectuer des travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit dans les rues,

- rue de Bretel,
- rue de Binaux,
- rue de Boulards,

pour ajouter 5 prises de fibre Très haut Débit.

Le montant du devis des travaux d'extension du réseau en annexe 1 correspondant aux travaux sur la commune de SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS s'élève à **2 831,56 € HT**.

La participation financière du Conseil départemental correspondant à une aide de 30% du montant HT des travaux est portée à **849,47 €**.

En conséquence, le montant de la Participation financière de la collectivité membre pour les travaux complémentaires au Réseau Oise Très Haut Débit s'élève à : **1 982,09 € HT**.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise l'ajout des 5 prises.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2022_50 - Délibération convention pêche de jour avec l'association AFC

Madame le Maire propose que la gestion de la pêche aux Tourbières soit confiée à l'association des Festivités Champétrusiennes.

A compter du 1^{er} janvier 2023, Madame le Maire propose donc de signer une convention avec l'association AFC pour préciser les obligations et les responsabilités des 2 parties afin de garantir d'une part, l'autonomie de l'association et d'autre part, la surveillance que la municipalité doit exercer

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autoriser Madame le Maire à signer ladite convention

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2022_51 - Délibération pour une convention avec Véolia pour l'entretien des Hydrants

Depuis 2017, Madame le Maire avait pris une convention avec la société IKOS HYDRA pour les hydrants de la Commue, une convention d'une durée de 5 ans avait donc été signée.

Le conseil municipal a décidé d'interrompre cette convention.

Le conseil Municipale après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de prendre une convention avec Véolia pour Les 25 Hydrants de la Commune avec la prestation P3 sur une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2023 et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

DIVERS :

- Madame le Maire évoque les travaux « rue fontaine Cousin » : plusieurs réunions a été faites et dans l'ensemble tout se passe bien. La fin de chantier est prévue pour mi-décembre
- Madame le Maire informe l'ensemble des élus que les vœux du Maire auront lieu le samedi 7 janvier à 11h sur les sites des tourbières ; une enveloppe contenant un coupon réponse sera insérée dans le bulletin municipal de l'année 2022 qui sera bientôt distribué
- Le marché de noël s'est déroulé comme prévu. Une petite modification sera faite pour l'année prochaine au niveau des horaires : au lieu de 10h - 18h cela sera 10h - 17h. Madame le Maire souhaiterais tout de même avoir plus d'exposants dans l'alimentation. Enfin, chaque participant du marché donnera à la commune un bien de leur exposition afin de pouvoir organiser une tombola. Pratiquement tous les jouets ont été récupérés par les enfants ainsi que les colis des ainés.

Le marché de Noël pour l'année 2023 sera prévu pour le dimanche 3 décembre 2023 de 10h à 17h.

Séance levée à : 20h00

En mairie, le 12/12/2022

Le Maire

Martine BORGOO



M B2022